



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 8345

Texte de la question

Mme Yann Piat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le faible niveau d'indemnité de résidence des enseignants de l'academie de Nice. Le cout du logement est tres eleve dans cette academie. Or l'indemnité de résidence des enseignants reste celle de la zone 2 (1 p. 100 du traitement brut), soit, pour un professeur certifié 6e echelon : 118,75 francs (brut). Elle lui demande s'il envisage de classer l'academie de Nice en zone 1 (3 p. 100 du traitement brut) comme la region parisienne, ou les fonctionnaires connaissent des conditions de logement equivalentes.

Données clés

Auteur : [Mme Piat Yann](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8345

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4207